



Situation tres compliquer

Par **abdelalilou**, le **18/12/2012 à 17:37**

bonjour j ai vraiment besoin qu on m aide j etait avec ma copine part amour quand elle ma dis de reconnaitre sa fille donc part amour fille et mere j ai reconnu la fille a 4 mois et aujourd hui ma copine et parti avec ma fille cart j ai vue quelle profiter de moi et quelle voulai que les papier aujourd hui ma fille je l aime et je veux la recuperer elle et toutes a ma charge et a mon nom et ce que je peux poser plainte quelle a prie ma fille et la recuperais et ce que je pourrait avoir la garde elle est toutes a ma charge ma fille la maire et reconnu sur l act de naissance et pas sur le livrer de famille aider moi stp elle s occupe mal elle vas voler dans les magasin en etulisan sa fille de couverture je ne veux pas qu il arrive du mal a ma fille quelle son les solution s il vous plait

Par **cocotte1003**, le **19/12/2012 à 09:13**

Bonjour, puisque votre amie et vous n'êtes ps mariés, elle vit ou elle veut et a le droit d'emmener la petite. le fait d'avoir reconnue l'enfant ne vous donne(pas plus qu'à elle)le droit de garde. En France, il et interdit de reconnaitre un enfant qui n'est pas le sien et la maman peut saisir la justice (tout comme vous) pour faire "enlever" cette reconnaissance si votre fille a moins de 5 ans. Si vous voulez un droit de visite, voir une garde alternée... il vous faut saisir le juge aux affaires familiales du tribunal du lieu de résidence de l'enfant (avec ou sans avocat) pour demander un droit de visite, le lieu de résidence de l'enfant, la pension alimentaire...il faudra expliquer au juge le pourquoi vous estimez que la maman ne peut pas s'occuper de sa fille correctement et apporter des preuves, cordialement

Par **malia**, le **24/12/2012** à **14:58**

mon ex concubin n'est pas le père de mon fils mon fils porte son nom et a déclaré être le père et pourtant déclaré au jaf il en a tout les droit comme si c'était le sien biologiquement il ne regarde que l'intérêt de l'enfant et madame était là quand vous l'avez déclaré demander un référé prenez un avocat demandez des droits de garde tout ça avec enquêtes sociales.